

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI LE 27 FÉVRIER 2023 À 9 H 45
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le LUNDI 27 FÉVRIER 2023 à compter de 9h45 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

D- RÈGLEMENT

E- RÉOLUTIONS

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

1. Travaux de réaménagement à l'Hôtel de Ville et au Carrefour culturel
2. Mise en conformité des ascenseurs à Maison-Mère

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

3. Travaux aux réservoirs d'eau potable

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

4. Résolution confiant l'application de la résolution de contrôle intérimaire numéro CA-2023-20 de la MRC de Charlevoix

LOISIRS, PARCS ET CULTURE

5. Achat d'un camion émondeur avec benne paysagiste -adjudication de la soumission

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS – DEMANDES DIVERSES

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 23^{ème} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'ANNÉE 2023.


Emilien Bouchard
Greffier